

## I.V.G... Trois lettres pour Interruption Volontaire de Grossesse.

### Juste trois lettres,

qui, pendant longtemps, ont constitué un crime passible des travaux forcés à perpétuité voire de la peine de mort.

proclamées dans la douleur par la loi du 17 janvier 1975, qui reconnaissait aux femmes en situation de détresse le droit d'interrompre leur grossesse.

qui, depuis la loi Neuwirth du 28 décembre 1967, ont renforcé le droit des femmes, quelle que soit leur situation matérielle et financière, à disposer librement d'elles-mêmes.

qui, par leur refus de voir un destin social à travers une aptitude biologique, constituent une liberté fondamentale pour les femmes et une grande conquête dans cette lutte incessante pour l'émancipation humaine.

qui, 40 ans après la promulgation de la loi Veil, mettent encore le ravioli en ébullition des esprits les plus rétrogrades et des forces obscurantistes anciennes et nouvelles.

qui, à l'aube de la journée du 8 mars 2015, semblent s'estomper avec l'affaiblissement des services publics du fait de politiques néolibérales bornées et inefficaces.



Parce dans un contexte de crise sociale et économique savamment entretenu, les femmes sont les premières touchées en matière de chômage et de précarité,

Parce que la lutte pour les droits des femmes nous concerne toutes et tous, non pas une journée dans l'année mais à chaque instant de nos vies,

SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES a décidé de publier ce bulletin d'informations pour faire connaître cette réalité.

Hé oui, ça aussi c'est du syndicalisme !

## Retour à l'Assemblée nationale en 1974

### C'était mieux avant... Pas vraiment !

**« Est-il impossible d'apprendre, si on l'a oublié, que l'avortement est une mise à mort ? Est-il si difficile de rendre la population féminine sensible aux dangers qu'il comporte ? Les problèmes démographiques seraient-ils un sujet tabou et sans intérêt ? »**

C'est par ces mots si nuancés et paaaaaas du touuuuuut misogynes que Jean FOYER (député RPR et ancien Garde des sceaux de Charles de Gaulle) manifestait lors de la séance du 26 novembre 1974 son profond désaccord sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse le (IVG).

Afin de vous faire (re)découvrir le contexte de l'époque et la bataille âpre menée par Simone VEIL dans ce cadre, soutenue notamment par les communistes, SUD vous propose une retranscription des plus « belles » saillies jetées lors des séances des 26, 27 et 28 novembre 1974 par les opposants à la figure de l'intéressée.



Simone Veil à l'Assemblée nationale en 1974



**Étant un syndicat responsable, SUD souhaite prévenir ces lecteur-trices que les propos rapportés, qui allient la finesse et l'élégance d'un tank panzer fusionné avec une moissonneuse batteuse, et dont l'intelligence ferait passer les pires de nos élus actuels pour des docteurs ès philosophie et la manif pour tous pour des enfants de cœur, sont susceptibles de choquer les esprits les plus sensibles.**

1<sup>er</sup> thème : les porteurs du projet seraient des assassins d'enfants :

- « *Le temps n'est pas loin en France où nous connaissons ces 'avortoirs' – ces abattoirs – où s'entassent des cadavres de petits d'hommes.* » (Jean FOYER)
- « *Il nous est demandé de participer à une sorte de Saint-Barthélemy où des enfants en puissance de naître seraient quotidiennement sacrifiés.* » (Hector ROLLAND)

2<sup>ème</sup> thème : avortement et euthanasie, même combat :

- « *Vous instaurez un nouveau droit, un droit à l'euthanasie légale.* » (Alexandre BOLO)
- « *Allons-nous admettre le permis légal de tuer ? [...] C'est reconnaître progressivement l'eugénisme, puis l'euthanasie.* (René FEÏT)

3<sup>ème</sup> thème : le droit à l'avortement, cheval de Troie du nazisme :

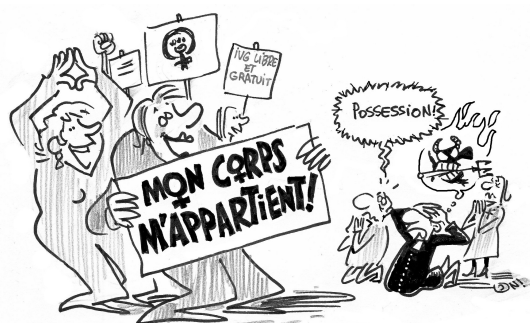
- « *Quand on oublie que le droit à la vie est inviolable on peut, après l'introduction de l'avortement, préconiser des mesures contre les handicapés physiques ou mentaux, contre les 'bouches inutiles', contre les incurables, contre les poids morts de la société, et en arriver, chers collègues, au pire racisme nazi.* » (René FEÏT)
- « *Cela ne s'appelle plus du désordre, madame la ministre. Cela ne s'appelle même plus de l'injustice. C'est de la barbarie, organisée et couverte par la loi, comme elle le fut, hélas ! il y a trente ans, par le nazisme en Allemagne.* » (Jacques MEDECIN)
- « *En vérité, personne au monde ne peut s'arroger le droit de supprimer la vie d'un innocent. Ce ne peut être l'Etat, à moins qu'il ne soit totalitaire comme l'était le III<sup>e</sup> Reich. [...] Qui, désormais, aura le droit de donner les critères fixant l'étendue de ce droit ? L'Etat ? Alors*

qu'avons-nous à reprocher aux hommes de l'Etat national-socialiste sinon d'avoir été, dans ce domaine bien précis, des précurseurs ? » (Remy MONTAGNE)

- « On est allé – quelle audace incroyable ! – jusqu'à déclarer tout bonnement qu'un embryon humain était un agresseur. Eh bien ! Ces agresseurs, vous accepterez, madame, de les voir, comme cela se passe ailleurs, jetés au four crématoire ou remplir des poubelles. » (Jean-Marie DAILLET)

4<sup>ème</sup> thème : les femmes, ces créatures maléfiques, ces pècheresses...

- « On connaît, mes chers collègues, des manifestations publiques au cours desquelles des femmes ou plutôt des viragos, car elles ne méritent pas le nom de femmes étaient prêtes à donner le triste spectacle de leur propre avortement, pour mieux narguer la loi et démontrer l'impuissance de l'Etat. (...) ces hommes et (...) ces femmes pour qui sous le prétexte de la liberté, la pornographie tient lieu de devoir et d'honneur. » (M. Gilbert SCHWARTZ)
- « A la pratique du vice doit répondre la pratique de la vertu (...) et pour Satan, contraception et avortement ne sont que deux chapitres du grand et même livre de la sexualité » (Albert LIOGER)



Le 26 novembre 1974, Simone VEIL, alors ministre de la Santé, montait à la tribune de l'Assemblée nationale. Pendant une heure, elle prend la parole devant un hémicycle qui comptait neuf femmes pour 481 hommes. Visiblement tendue, elle trébuche sur certains mots, mais sa voix est calme. Dans les tribunes, des femmes sont venues en masse écouter la ministre.

Après un discours applaudi par la gauche suivent 25 heures de débat intense.

25 heures pendant lesquelles Simone VEIL, ancienne rescapée des camps de concentration, subit les pires outrages. Appartenant principalement à sa propre majorité, la droite, les opposants porteront l'ignominie jusqu'à l'accuser d'avoir fait « le choix d'un génocide » avec, en fond sonore, la diffusion des battements d'un cœur de fœtus âgé de quelques semaines.

Au total, 74 orateurs prendront tour à tour la parole. La loi est finalement adoptée dans la nuit du 29 novembre 1974, puis promulguée en janvier 1975. Elle n'autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) que pour cinq ans.

Il faudra attendre 1979 pour que l'autorisation soit rendue définitive en France.



## Simone Veil, trente ans après...

Trente ans après, Simone Veil s'entretenait sur le déroulement des débats avec la journaliste Annick COJEAN.

Voici quelques extraits de cet entretien.

Annick COJEAN : Imaginez-vous, en montant à la tribune, le degré d'hostilité que vous alliez rencontrer ?

Simone VEIL : Non. Je savais – ne serait-ce que par le courrier reçu – que les attaques seraient vives car le sujet heurtait des convictions philosophiques et religieuses sincères. Mais je n'imaginai pas la haine que j'allais susciter, la monstruosité des propos de certains parlementaires, ni leur grossièreté à mon égard. Une grossièreté inimaginable. Un langage de soudards. Car il semble qu'en abordant ce type de sujets, et face à une femme, certains hommes usent spontanément d'un discours empreint de machisme et de vulgarité.



A.C. : [...] et Jacques Médecin, de Nice, a parlé de « barbarie organisée et couverture par la loi comme elle le fut par les nazis »...

S. V. : Odieux.

A.C. : Beaucoup d'allusions au nazisme...

S. V. : Oui, comme dans le courrier abondant que je recevais et qui contenait des dessins ignobles, des croix gammées et des propos antisémites [...]

A.C. : Quel est le pire que vous ayez entendu ?

S. V. : Les propos de Jean-Marie Daillet.

A.C. : Celui qui vous demande si vous accepteriez de jeter les embryons au four crématoire ?

S. V. : Oui. Je crois qu'il ne connaissait pas mon histoire, mais le seul fait d'oser faire référence à l'extermination des Juifs à propos de l'IVG était scandaleux. [...]

A.C. : Avez-vous été soutenue par d'autres femmes de l'Assemblée ?

S. V. : Elles étaient bien peu nombreuses, les députées ! Et toutes n'étaient pas favorables à la loi. Mais aucune n'a utilisé de mots blessants. Et je me souviens du soutien courageux d'Hélène Missoffe, mère de huit enfants, et exposée, elle aussi, au sein de l'hémicycle, à des propos déplaisants.

A.C. : Que ressentiez-vous personnellement au vu de cette assemblée chahuteuse et déchaînée, supposée pourtant être la représentation du peuple, l'élite de la nation ?

S. V. : Un immense mépris. Je crois d'ailleurs que les intéressés eux-mêmes auraient eu honte s'ils avaient pu s'entendre et se voir dans ce jeu de rôles bien malvenu et fort peu démocratique.

A.C. : Avez-vous eu des moments de découragement ?

S. V. : Non, il n'était pas question de perdre confiance et de se laisser aller. Tout cela me dopait, au contraire, confortait mon envie de gagner. Et je pense qu'en définitive, ces excès m'ont servie. Car certains indécis ou opposants modérés ont été horrifiés par l'outrance de plusieurs interventions, odieuses, déplacées, donc totalement contre-productives.

A.C. : Il existe une image de vous sur les bancs de l'Assemblée, la nuque courbée, le visage près du pupitre et les mains sur les yeux. « Le moment où Simone Veil a craqué », dit souvent la légende de la photo.

S. V. : Cela accreditait l'idée de la femme fragile... Eh bien non, je n'ai pas du tout le souvenir d'avoir pleuré. Il devait être trois heures du matin, mon geste indique que j'étais fatiguée. Mais je ne pleure pas.

Source : Simone VEIL, Les hommes aussi s'en souviennent : Discours du 26 novembre 1974 suivi d'un entretien avec Annick COJEAN



**Au cours d'un autre entretien, paru le 26 novembre 2004 dans L'Humanité, elle apporte un éclairage complémentaire sur le contexte de l'époque :**

L'Assemblée nationale exprimait-elle un décalage ou le reflet de la société de l'époque ?

Simone Veil : Le tabou sur l'avortement était extrêmement fort. Aussi les gens n'osaient-ils pas s'exprimer sur le sujet. Nous ne possédions pas d'enquête significative de l'opinion. En revanche, des associations comme Choisir, fondée par Gisèle Halimi, ou le Planning familial organisaient de multiples actions en faveur de la légalisation de l'avortement. Le Manifeste des 343 salopes a marqué les esprits, d'autant qu'il était signé par des actrices et des intellectuelles connues. Il en est de même pour le procès de Bobigny.

Quel était le poids de Laissez-les vivre, à l'époque ?

Simone Veil : Difficile d'en connaître le poids réel. C'était toujours les mêmes personnes qui effectuaient les commandos anti-IVG. En tout cas, ce sont des gens qui ont de l'argent, qui sont très sûrs d'eux, très motivés. Ces jours-ci, j'ai reçu des lettres, au ton poli, mais menaçantes. L'une d'elles emploie les mots « 6 millions » [les propos qui ont le plus choqué Simone Veil, rescapée d'Auschwitz, renvoient « aux embryons jetés au four crématoire ». Les « 6 millions » dont il est question dans le courrier font référence aux victimes juives des camps d'extermination – NDLR]. Or, il n'y a pas eu six millions d'IVG depuis la loi !



Comment reçoit-on encore des lettres de ce type trente ans après ?

Simone Veil : Cela ne me touche plus... Je suis blindée. Mais à l'époque ?

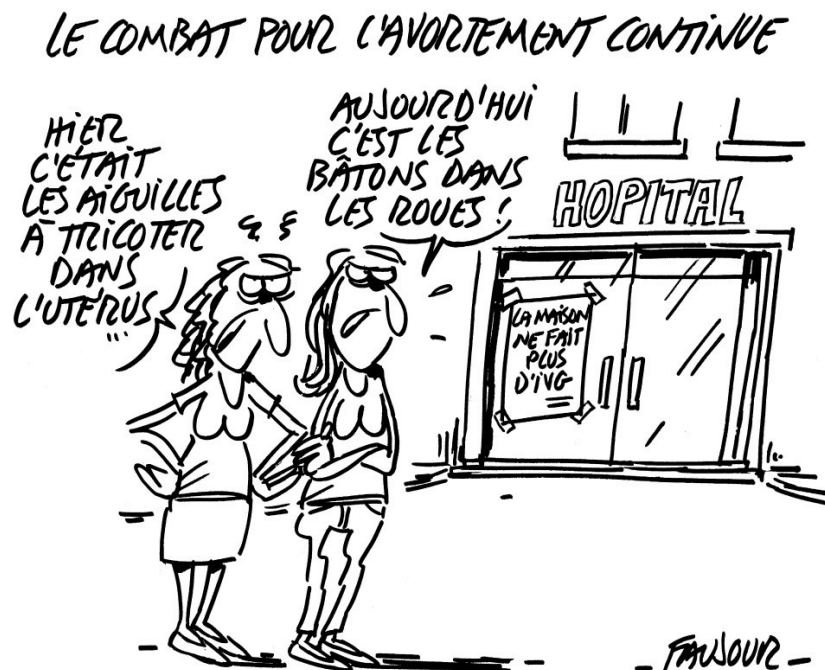
Simone Veil : Ce qui m'énervait alors, c'était de retrouver des croix gammées dans le hall de mon immeuble. C'était difficile pour mes enfants et certains de mes petits-enfants, qui ont eu des réflexions en classe. J'ai également pensé être agressée dans la rue. Or je n'ai eu que 4 ou 5 fois des réflexions très désagréables. Rien par rapport aux milliers de personnes qui m'ont manifesté leur sympathie et qui continuent à le faire. Je ne me suis, en fait, jamais vraiment sentie menacée. Il s'agissait essentiellement d'intimidation.

Source : L'Humanité du 26 novembre 2004, entretien avec Simone Veil

## 40 ans après...

En janvier 2015, soit 40 ans après, un énième programme national d'action est présenté. Il devrait permettre de :

- Simplifier et améliorer le parcours des femmes :
  - Amélioration de la prise en charge de l'IVG (remboursement examens, échographie, examens de biologie). (Mise en place en septembre 2015)
- Formaliser une procédure pour les IVG entre 10 et 12 semaines de grossesse :
  - Du fait de la proximité du terme avec le délai légal les IVG doivent être programmés en urgence, ne peuvent se réaliser que par méthode instrumentale, et en établissement.
  - La publication d'un guide sur l'IVG médicamenteuse
- Garantir une offre diversifiée sur tout le territoire :
  - La formalisation d'un plan pour l'accès à l'avortement dans chaque région.
  - La possibilité pour les centres de santé de réaliser des IVG instrumentales
  - Faciliter le recrutement de praticiens contractuels dans les établissements et suppression de l'obligation pour les praticiens d'effectuer un service de 4 demi-journées par semaine.
- La mise en place d'un numéro d'appel national pour informer les femmes sur la sexualité, la contraception et l'IVG
- L'organisation d'une campagne nationale d'information



## Les femmes à l'Assemblée nationale en 2014



### 40 ans plus tard, le compte n'y est toujours pas !

En novembre 1974, une certaine Simone VEIL montait à la tribune d'une assemblée nationale composée quasi exclusivement d'hommes, puisqu'il n'y avait que 6,8 % de femmes députées !

Lors du sur le projet de loi débat sur l'avortement Simone VEIL, Ministre de la Santé, a introduit le débat sur l'interruption volontaire de grossesse, par ces mots :

*« Si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, ministre de la santé, femme et non parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement. » Puis, « je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaité de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes ».*

Un homme, Ministre, aurait-il dit la même chose à la tribune de l'assemblée, en se nommant par son genre ?

Est-il imaginable aujourd'hui d'imaginer une inversion des chiffres, 6,8 % d'hommes et toutes les autres députées seraient des femmes.

Comment cela se passe-t-il en la matière dans la vie politique française ?

Participation des femmes à la vie politique française en 2014 - en %				
	Scrutin antérieur	Part des femmes	Dernier scrutin	Part des femmes
Conseillers régionaux	2010	48,0	2010	48,0
Parlementaires européens	2009	44,4	2014	45,9
Conseillers municipaux (1)	2008	35,0	2014	40,3
Députés	2012	26,9	2012	26,9
Sénateurs	2011	22,1	2011	22,1
Conseillers généraux (2)	2011	13,9	2011	13,9
Maires (1)	2008	13,8	2008	13,8
Présidents de conseils régionaux	2010	7,7	2010	7,7
Présidents d'EPCI	2009	7,2	2009	7,2
Présidents de conseils généraux	2011	5,0	2011	5,0

(1) : ensemble des communes.

Note : résultats à la sortie des urnes.

(2) : ensemble des cantons.

Champ : France.

Source : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

- Maires : 16 % et seulement 6 dans les communes de plus de 100 000 habitants
- Une seule femme a la tête d'une des 22 régions métropolitaines

Cela ne choque pas plus, qu'il n'y ait que :

- 5 % de femmes présidentes de conseil généraux et si c'était 5 % d'hommes et le reste de femmes ?
- 6 maires hommes dans les communes de plus de 100 000 habitants
- 7 % de femmes Présidentes de Conseil Régionaux et si c'était 7.7 % d'hommes et le reste de femmes

C'est particulièrement injuste, discriminant, mais cela semble ne devoir jamais trouver de solution.

Et on nous dit que les hommes n'y trouvent pas leur compte ???

## Le temps passe, les violences restent.

Je suis femme, depuis 40 ans dans la vie active, et depuis l'âge d'environ 20 ans je m'intéresse à la cause des femmes. (hé oui, c'est vrai, il y a une sacrée différence entre la cause du peuple et la cause des femmes), les femmes font-elles parties du peuple ? Me dis-je.

Les femmes sont-elles considérées comme leurs concitoyens les hommes ? Indubitablement NON, et pourquoi ? Juste parce que ce sont des femmes, injustice certes, mais c'est un fait ! J'ai pensé il y a 40 ans à l'époque où féministe n'était pas un gros mot, dans une « période faste » où on pouvait le revendiquer avec force, que le sort des femmes allait s'améliorer de plus en plus vite, puisque dans une société moderne, on ne pouvait tolérer toutes les injustices dont étaient victimes les femmes.

Pauvre naïve que j'étais. 40 ans après, je me demande parfois, si la situation des femmes n'a pas régressée depuis ces années où l'on a pris conscience de notre corps, et de la force que nous représenterions si toutes nous nous unissions. C'était probablement sans compter la lenteur avec laquelle les choses évoluent, la société patriarcale dans laquelle nous nous trouvons, le pouvoir détenu encore et toujours par les hommes en grande majorité.

### Les femmes sont victimes de violences conjugales

Violences conjugales : 400 000 femmes victimes déclarées en deux ans.

- Une femme sur 10 est victime de violences conjugales
- En 2012, 148 femmes sont mortes de violences conjugales
- Coût économique annuel : 2,5 milliards d'euros
- Moins d'une victime sur cinq se déplace à la police ou à la gendarmerie

### Violences sexuelles

- 16 % des femmes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie
- 154 000 femmes (18-75 ans) se déclarent victimes de viol entre 2010 et 2011

### Elles sont violées :

0,7 % des femmes de 18 à 75 ans interrogées dans le cadre de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » ont déclaré avoir été victime de viol sur la période 2007-2008. Par extrapolation, cela conduit au chiffre de 75 000 viols par an (un viol toutes les 7 minutes), dont un tiers commis au sein du ménage.

Sur la même période, 9 311 faits de violences sexuelles ont été constatés. Parmi ces 9 311 faits constatés, 5 500 sont des viols sur mineurs, 4 500 sont des viols sur majeurs et 2 800 personnes ont été mises en cause pour ces faits. Le nombre de condamnations pour viols varie autour de 1 400 par an, dont 1 000 sur majeur.

### Et dans le monde du travail ?

L'exploitation des enquêtes Sumer et Conditions de Travail, menées par la Dares, apporte une connaissance fine sur les violences au travail subies par les femmes comme par les hommes. Plus particulièrement, une étude à partir de l'enquête Sumer sur les comportements hostiles est en cours d'élaboration, qui examine les différences entre femmes et hommes, en terme d'intensité et de nature (atteintes dégradantes, déni de reconnaissance, comportements méprisants).

Une autre étude, à partir de l'enquête Conditions de Travail sera réalisée en 2014 sur les comportements hostiles et les « discriminations sexistes ». En outre, une nouvelle enquête sur les risques psychosociaux est en cours de préparation. Elle sera collectée en 2015 et devrait apporter des enseignements complémentaires et à jour sur les questions liées aux comportements hostiles dans le monde du travail.

Mais bon, il paraît que TOUT VA MIEUX... surtout pour les femmes, puisqu'on le dit !





8

le 8 mars  
c'est  
**toute  
l'année**



**Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous resterons en marche !**